



APPEL A PROJET A PROCEDURE ADAPTEE

CAHIER DES CHARGES

Formation professionnelle des personnes placées sous main de justice

Année 2013 -2014

Proposition à remettre au plus tard le : **VENDREDI 8 NOVEMBRE 2013 à 16 H 00**

CENTRE PENITENTIAIRE DE DUCOS

Quartier Champigny 97224 Ducos

Tél. : 0596.77.30.21 ou au 77.25.71 / Fax : 0596.77.30.39

Fp.cp-ducos@justice.fr ou valerie.pognon@justice.fr

Sommaire

PREAMBULE.....	P.2
-----------------------	------------

- Genèse.....	P.3
---------------	-----

- Rôle du Centre Pénitentiaire.....	P.3
-------------------------------------	-----

- Calendrier prévisionnel.....	P.4
--------------------------------	-----

CAHIER DES CHARGES.....	p.5
--------------------------------	------------

LA DEMANDE DE FORMATION

DESCRIPTION DES ACTIONS.....	p.11
-------------------------------------	-------------

- Lot n°1 p. 12
- Lot n°2 p. 12 à 13
- Lot n°3 p. 12 à 13
- Lot n°4 p. 15

PREAMBULE

Contexte

La formation professionnelle en milieu pénitentiaire s'inscrit dans l'objectif d'insertion des personnes placées sous main de justice (PPSMJ), défini par l'article 2 de la loi pénitentiaire du 24 novembre 2009. Conduite par le Ministère de la Justice, la formation des personnes détenues est mise en œuvre différemment selon la nature des établissements pénitentiaires.

Les principaux axes politiques et d'organisation de la formation professionnelle dans les établissements pénitentiaires sont définis dans la circulaire interministérielle du 28 avril 1995, complétée par la circulaire IRILL du 2 juillet 2003 qui fixe les grands principes de mise en œuvre et d'organisation de la formation professionnelle dans les services déconcentrés.

En région Martinique, ce partenariat repose sur la déclinaison du programme national insertion, réinsertion, lutte contre l'illettrisme (IRILL). Ce dernier, financé par l'Etat et piloté par la DIECCTE **en lien étroit avec le CP de Ducos**, a pour objectif de permettre aux personnes détenues d'entamer un parcours de formation qualifiant, de préparer leur sortie et de valider les compétences acquises dans leurs expériences antérieures ou dans le cadre d'activités réalisées en détention.

Les durées de détention variant considérablement, les formations financées par le programme IRILL ont des priorités différenciées.

Ainsi selon les cas, l'objectif de formation pourra être :

- de rendre le temps de détention le plus « utile » possible, en initiant des parcours d'insertion professionnelle qui pourront être poursuivis à l'extérieur.
- de donner accès à la qualification et, dans la mesure du possible, à un travail qualifié durant la détention
- de préparer la sortie en se mobilisant dans le cadre d'un parcours de réinsertion qui tient alors compte des **freins**

Le programme IRILL peut aussi financer des formations en « milieu ouvert ».

Quel que **soit le statut des détenus (prévenu ou condamné)** l'un des fondements de la politique de formation des personnes placées sous main de justice est de leur garantir des prestations identiques à celles qui sont organisées à l'extérieur à l'égard des publics en grande difficulté.

L'une des priorités d'intervention est de favoriser et de renforcer les dispositifs d'orientation, de formation et de valorisation des compétences tout au long de la vie, en application des règles pénitentiaires européennes qui précisent respectivement que :

- *«toute prison doit s'efforcer de donner accès à tous les détenus à des programmes d'enseignement qui soient aussi complets que possible et qui répondent à leurs besoins individuels tout en tenant compte de leurs aspirations,*

- *priorité doit être donnée aux détenus qui ne savent pas lire ou compter et à ceux qui n'ont pas d'instruction élémentaire ou de formation professionnelle,*
- *dans la mesure du possible, l'instruction des détenus doit être intégrée au système d'éducation et de formation publique, afin que les intéressés puissent poursuivre aisément leur éducation et formation professionnelle après leur sortie de prison ».*

Lorsque l'on sait qu'en Martinique, l'insertion professionnelle demeure étroitement liée au niveau de formation voire de qualification, il est important d'accompagner l'évolution en compétences et en qualification des personnes placées sous main de justice.

En effet, selon l'INSEE, le taux de chômage des actifs sans diplôme atteint **28,8%**. Plus que jamais, le diplôme apparaît comme une opportunité supplémentaire d'accéder à l'emploi : le taux de chômage des diplômés de niveau Bac+2 est deux fois et demi moins élevé (11,9 %) que celui des Bac+5, qui est de 7,1%.

De plus, dans un contexte économique difficile, de nombreux détenus, s'ils ne sont pas accompagnés au cours de leur dynamique d'insertion risquent de récidiver.

Aussi pour permettre aux détenus d'accéder à leur droit à la formation, faciliter leur insertion et/ou leur réinsertion sociale et professionnelle et lutter contre la récidive, l'administration pénitentiaire, en partenariat avec la DIECCTE de la Martinique, lance un appel à projets à procédure adaptée pour la mise en œuvre de son programme de formation professionnelle.

Il s'agit pour le Centre Pénitentiaire de Ducos de mettre en place un dispositif de formation qui prenne en compte **deux** axes forts, en particulier dans les secteurs **pour peine (SOCIO, MAF, DAC et QCDR)** :

Les actions proposées ont pour objectif :

- **L'acquisition des savoirs de base**, dans le cadre d'actions de formation contextualisées ou non en lien avec un secteur d'activité.
- **La préparation à la qualification**, notamment en lien avec les compétences requises aux postes de travail offerts en détention et au regard du niveau d'expérience et de qualification des personnes détenues pouvant y accéder.
- **La préparation à la réinsertion**. Celle-ci doit favoriser la réinsertion sociale et professionnelle et suppose un accompagnement personnalisé.

Cadre d'intervention

L'administration pénitentiaire est responsable de l'analyse des besoins, de la conception et de la mise en œuvre des programmes de formation, de leur suivi et de leur évaluation.

Elle assure une sensibilisation des organismes en charge de la formation des mineurs et des adultes et facilite l'implantation de programmes innovants, en prise sur les dispositifs de droit commun.

Le plan de formation pour l'établissement fixe un cadre d'intervention à l'ensemble des acteurs concernés par l'insertion professionnelle des publics détenus. Il permet d'afficher les priorités de la politique de formation des personnes sous main de justice.

Il s'appuie sur une analyse des besoins réalisée, à partir des souhaits des détenus et des besoins recensés par les gradés de l'institution pénitentiaire.

Les priorités 2013 sont les suivantes :

- Renforcer des compétences partiellement maîtrisées
- Développer de nouvelles compétences
- Accroître les capacités d'analyse et de réflexion des détenus
- Elever le niveau de qualification
- Améliorer la compétitivité des détenus sur le marché du travail

Rôle du Centre Pénitentiaire de Ducos

Le service public pénitentiaire assume une double mission : il participe à l'exécution des décisions et sentences pénales et au maintien de la sécurité publique et **il favorise la réinsertion sociale des personnes qui lui sont confiées par l'autorité judiciaire.**

En collaboration avec les partenaires publics, **le service formation du Centre pénitentiaire de Ducos :**

- Elabore le programme de formation
- Assure :
 - la sélection des organismes devant intervenir sur le programme de formation
 - la formation des nouveaux intervenants
 - la coordination du dispositif sur site
 - la sélection des stagiaires
 - le suivi des actions de formation
 - la sécurité des intervenants et des détenus

Objet du marché

Le présent cahier des charges a pour objet de solliciter l'expertise de prestataires pour la mise en place d'actions de formation en direction des :

- Détenus femmes longues et courtes peines
- Détenus hommes longues et courtes peines

Le plan de formation se déroulera sur l'exercice : novembre 2013 - juillet 2014.

Calendrier

Date limite de réponse : vendredi 8 novembre 2013 à 16 h 00

Analyse des réponses : semaine 46 ou 47

Mise en œuvre : 28 novembre 2013

CAHIER DES CHARGES DE REPONSE AUX SESSIONS DE FORMATION

1. Présentation du commanditaire

Définition d'un établissement pénitentiaire :

« La formalité juridique essentielle et préalable à toute détention étant en application des dispositions de l'art. D149CPP l'acte d'écrou, l'existence d'un greffe judiciaire constitue au plan administratif l'élément fondateur de la notion d'établissement pénitentiaire » (circulaire Administration Pénitentiaire du 30 avril 1985).

Tout établissement pénitentiaire doté d'un greffe judiciaire est classé dans l'une des catégories suivantes :

- Maison d'arrêt,
- Maison Centrale,
- Centre de détention,
- Centre autonome de semi-liberté.

Un établissement comportant différentes unités de détention relevant de plusieurs des quatre catégories est désigné par l'expression unique de *Centre Pénitentiaire*, ce qui est le cas en Martinique où le même établissement englobe Maison d'arrêt, Centre de détention, Quartier Centre de Détention Régionale (QCDR)...

Le centre pénitentiaire de DUCOS a été construit pour remplacer le centre pénitentiaire de Fort de France, ancien couvent réhabilité en prison en 1845, qui présentait des lacunes importantes : vétusté, exigüité des locaux, capacité d'accueil insuffisante

En théorie le Centre dispose de 548 places mais reçoit plus de 1000 détenus.

Au niveau éducatif il faut distinguer le personnel détaché de l'Éducation Nationale de la Formation Professionnelle assurée par des prestataires de formation.

Les actions de formation professionnelle au centre Pénitentiaire de Ducos font partie intégrante de la politique d'insertion menée par l'administration pénitentiaire

La formation professionnelle des personnes placées sous main de justice est définie conjointement avec le Ministère des Affaires Sociales, du Travail et de la Solidarité

L'État intervient pour financer les dispositifs mis en place dans les établissements pénitentiaires. Les Régions disposent d'une compétence de droit commun en matière de formation professionnelle et peuvent contribuer au financement des actions de formation professionnelle.

Les personnes suivies par l'administration pénitentiaire conservent leur droit à la formation professionnelle.

Attentes du Centre Pénitentiaire de Ducos

1. Conditions de participation

Le dispositif de formation est organisé autour de 4 lieux de vie où se dérouleront les cours déclinée **en 4 actions** :

1. Le quartier femmes qui accueillent les femmes détenus : **1 action**
2. Le quartier DAC (dispositif d'accroissement et d'activité) qui accueille les détenus ayant des peines : **1 action**
3. Le quartier QCDR (quartier centre de détention régional) qui accueille les détenus en fin de peine (-24 mois de prison) : **1 action**
4. Le secteur socio éducatif qui accueille les détenus de toute la détention : **1 action**

Chaque candidat peut présenter des offres pour un, plusieurs ou la totalité des lots.

2. Profil du candidat

Pourront concourir au présent appel à projets, les opérateurs économiques :

- déclarés en tant qu'organismes de formation ou en cours de déclaration conformément à l'article L 6351-1 du Code du Travail.
- intervenant dans les domaines suivants et en capacité de justifier de leur expertise :
 - formation professionnelle continue
 - accompagnement des publics en difficulté
 - lutte contre l'illettrisme
 - développement personnel et professionnel
- pouvant justifier de leur capacité comme de celle de leurs intervenants à animer des formations en milieu carcéral. A minima, les candidats devront fournir avant le conventionnement, un extrait de casier judiciaire vierge pour chacun de leurs intervenants.

3. Choix du candidat

Le choix des candidats se fera en fonction de :

- L'adaptation générale de la réponse aux besoins exprimés
- La pertinence des objectifs généraux et opérationnels
- La bonne adaptation des contenus, méthodes et organisation pédagogiques
- La précision des modalités d'évaluation et des indicateurs qui s'y rattachent
- L'expérience de l'organisme candidat et de ses intervenants
- Des moyens matériels et humains mobilisés pour la réalisation des actions
- Des moyens mis en œuvre pour communiquer sur les actions

4. Contraintes

L'attributaire ne pourra procéder à aucune modification des programmes et contenus validés sans l'accord express et écrit de la DIECCTE et du centre pénitentiaire.

5. Objectifs des actions de formation

Les objectifs poursuivis par la formation seront formulés en termes de connaissances, de capacités, de compétences et tiendront compte des contraintes de durée. Les finalités de chaque action sont déclinées dans l'appel à proposition.

6. Programme des actions

L'organisme intervenant proposera un programme détaillé par action avec une durée estimée pour chaque séquence pédagogique.

7. Conditions d'organisation des actions

Nombre de participants : 10 stagiaires en fonction des contraintes de l'action

8. Lieux de déroulement

Les actions se dérouleront dans les locaux mis à disposition par le centre pénitentiaire

**Quartier Champigny
97224 Ducos**

9. Modalités et indicateurs d'évaluation

Les modules de formations seront évalués par un questionnaire d'appréciation de fin de stage et un bilan pédagogique de l'action réalisé par l'intervenant.

10. Intervenant(s)- formateur(s)

Le(s) nom(s) et la qualité du ou des intervenant(s) seront obligatoirement précisés.

Le soumissionnaire devra fournir un CV et préciser son (leur) statut vis-à-vis de l'organisme, ainsi que son (leur) expérience pédagogique et le(s) champ(s) de compétences concernées.

Une présentation de l'organisme et des formateurs sera annexée à la réponse.

11. Calcul des coûts

Les coûts proposés par les candidats doivent couvrir l'intégralité de la prestation :

- a. Coût pédagogique de l'action de formation
- b. Déplacement des intervenants
- c. Accueil des stagiaires
- d. L'ensemble des coûts nécessités pour le bon déroulement de l'action (photocopies, etc.)

Le calcul des coûts doit tenir compte des éléments suivants :

- La salle de formation est mise à disposition par le CP

Le coût d'intervention est exprimé en cout heure/stagiaire, toutes taxes comprises.

Il comprend les frais pédagogiques d'animation, de préparation, de documentation, de duplication, d'utilisation du matériel pédagogique, des locaux et autres coûts nécessités pour le bon déroulement de l'action de formation. Les frais de déplacement seront à indiquer clairement.

12. Critères de sélection

Sont retenus comme critères de sélection :

- **Les capacités professionnelles des candidats** (les candidats doivent présenter une réelle expérience et des références dans le domaine des lots auxquels ils ont choisi de répondre.
- **Les capacités techniques** (notamment l'adéquation des moyens humains et matériels présentés avec les objectifs de qualité visés)
- **La cohérence** entre les objectifs visés, les moyens mobilisés, les délais prévus et les résultats attendus.
- **Les capacités financières** (par tout moyen, chiffre d'affaires, capitaux propres résultat d'exploitation, fonds de roulement)

13. Modalités de sélection

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous, avec leur pondération :

- La valeur technique de l'offre (coefficient 6)
- Le prix de la prestation (coefficient 4)

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre incomplète sera immédiatement écartée.

Le jugement des offres donnera lieu à un classement. L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le candidat produise les pièces justificatives.

14. Modalités de règlement

Les prestations sont payées sur la base du service fait. En conséquence, le paiement du coût global pourra être échelonné dans le temps sur la base des réalisations.

Dans ce cadre, les soumissionnaires pourront préciser leurs souhaits qui seront formalisés dans une convention matérialisant pour la bonne fin administrative, l'accord des parties.

15. Renseignements complémentaires

Pour obtenir des renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 3 jours ouvrés avant la date limite de remise des offres, une demande écrite aux coordonnées indiquées ci-dessous :

Centre Pénitentiaire de Ducos
Service formation professionnelle des détenus
Quartier Champigny
97224 Ducos

tél : 0596 77 30 21.
fp.cp-ducos@justice.fr

Une réponse sera alors adressée, par fax, à tous les soumissionnaires ayant retiré le dossier, 2 jours ouvrés au plus tard avant la date limite de réception des offres.

LA DEMANDE DE FORMATION

DESCRIPTION DES ACTIONS

Liste des lots :

Lot	Intitulé	Public	Secteur	Date de démarrage	Durée en H	Page
Lot 1	Prépa Diplômes	hommes	SOCIO	Novembre 2013	650	13
Lot 2	Prépa Diplômes	hommes	DAC	Novembre 2013	450	13
Lot 3	Prépa Diplômes	femmes	MAF	Novembre 2013	450	13
Lot 4	CAPA II ouvrier horticulture et maraîchage	hommes	QCDR	Novembre 2013	600	14

Lots 1 – 2 – 3 : « Prépa diplômes »

Secteur d'intervention	Lot 1	SOCIO			
	Lot 2	DAC			
	Lot 3	MAF			
Type d'action	Pré qualifiante et qualifiante				
Public visé	Lot 1	hommes			
	Lot 2	hommes			
	Lot 3	femmes			
Intitulé de l'action	Lot 1	Prépa diplômes hommes SOCIO			
	Lot 2	Prépa diplômes hommes DAC			
	Lot 3	Prépa diplômes femmes MAF			
Objectif	Accompagner la personne détenue à la préparation d'un diplôme en adéquation avec son projet professionnel et son niveau d'études. Ceci, après avoir vérifié : - Le caractère réaliste et réalisable du projet - Son niveau de maîtrise des savoirs de base				
Programme	Contenu		Durée (H) MAF DAC SOCIO		
	Module Orientation : - Construction du projet professionnel - Connaissance de l'environnement socio-économique		50	50	50
	Module positionnement : - Positionnement savoirs de base - Définition du parcours de formation		10	10	10
	Module accompagnement à la qualification : - Techniques de communication - Actualisation des connaissances générales - Action préparatoire à la qualification - Acquisition des savoirs de base techniques		390	390	590
Durée en H	450 450 650				
Période de démarrage	Novembre 2013				
Nbre de participants prévus	10 détenus				

Lot n°4 : CAPA II Ouvrier horticulture et maraîchage

Secteur d'intervention	QCDR	
Type d'action	Accès à la qualification	
Public visé	Détenus fins de peines – de 24 mois	
Intitulé de l'action	CAPA ouvrier horticulture et maraîchage	
Objectif	A l'issue de la formation, les stagiaires devront être en capacité d'assurer les travaux d'horticulture courants : • préparation et entretien des sols et des cultures, • surveillance de la croissance des végétaux, • application des fertilisants et traitements nécessaires, • récolte et conditionnement des produits. • Valider les modules appris	
Compétences techniques attendues :	• Définir et planifier les opérations de semis, traitement, récolte d'un site d'exploitation • Suivre l'état des stocks, identifier les besoins en approvisionnement et établir les commandes • Commercialiser des produits de l'exploitation • Effectuer la gestion comptable et administrative d'une structure	
Programme	Contenu	Durée (H)
	Savoirs techniques et procéduraux : • Caractéristiques des végétaux • Spécificités des parasites animaux et végétaux • Techniques culturales • Règles de sécurité • Techniques d'emballage et de conditionnement • Eléments de base en gestion comptable et administrative • Règles de gestion de stocks	450
	Savoirs de l'action : • Utilisation des produits phytosanitaires • Argumentation commerciale • Utilisation d'engins agricoles • Utilisation d'outils de planification • Utilisation de logiciels de gestion de stocks • Utilisation d'outils bureautiques (traitement de texte, tableur,...) • Coordonner l'activité d'une équipe	
Durée	450H	
Période souhaité	Novembre 2013	
Nbre de participants prévus	10	

PRECISIONS POUR LES REPONSES

L'action de formation devra proposer une alternance d'apports théoriques et de cas pratiques.

Elle devra favoriser les échanges et les partages d'expériences entre les participants.

S'agissant de l'analyse de la pratique, le travail se fera à partir du matériel apporté par le centre de formation.

Il s'agira d'identifier les spécificités des pratiques de chaque stagiaire et de construire avec eux les stratégies nouvelles d'apprentissage.

- Période de réalisation souhaitée pour les actions : **à partir de novembre 2013 à juillet 2014**